



En exercice : 58
Présents : 42
Votants : 48

Séance du 17 novembre 2025

Le dix-sept novembre Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués 7 novembre 2025, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de M. Christophe LANGOUËT - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSE LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVILLE	/
CRAON	GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire,
MÉE	/
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFÈVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	MADIOT Isabelle, suppléante

Étaient excusés : BAHIER Alain (Mée), BEDOUET Gérard (Saint-Saturnin-du-Limet), LÉPICIER René-Marc (Congrier), de GUÉBRIANT Bertrand (Craon), PELLUAU Philippe (Renazé), CHAZÉ Monique (Craon), BANNIER Géraldine (Courbeville), DESHOMMES Catherine (Cuillé), VALLÉE Jacky (Chérancé), MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), BÉZIER Florence (Cossé-le-Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), BALOCHE Dorinne (Renazé).

Étaient absents : DALIFARD Alexia (Ballots), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), HAMARD Benoît (Craon), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

LÉPICIER René-Marc a donné pouvoir à TISON Hervé
CHAZÉ Monique a donné pouvoir à LANVIERGE Quentin
BÉZIER Florence a donné pouvoir à RADÉ Maurice

de GUÉBRIANT Bertrand a donné pouvoir à GUIARD Philippe
MARTIN-FERRÉ Nadine a donné pouvoir à BARBÉ Béatrice
BALOCHE Dorinne a donné pouvoir à GAULTIER Patrick

Secrétaire de Séance : Élu M. Thierry JULIOT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2025-11/167 : EAU ET ASSAINISSEMENT

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 17 novembre 2025

OBJET 2025-11/167 : EAU ET ASSAINISSEMENT

BAIL DE CHASSE – LIVRÉ-LA-TOUCHE

M. Richard CHAMARET, Vice-Président en charge de l'Environnement, l'Eau et l'Assainissement rappelle au Conseil Communautaire que la « Forêt de Livré-La-Touche », d'une superficie d'environ 40 ha et propriété du Pôle Eau et Assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Craon, est située au niveau du périmètre de protection du captage du forage de l'Eperonnière sur le territoire de la commune de Livré-la-Touche.

Il va être procédé au renouvellement du droit de chasse sur cette partie de territoire. Il rappelle que M. Jérôme ROSSIGNOL, domicilié à « Souljoche »- 53540 LAUBRIERES, est détenteur d'un bail de 6 ans ayant pris effet le 1^{er} mars 2020 pour expirer le 30 mars 2026, moyennant un dernier loyer annuel de 4.828,00 € TTC (loyer à échoir 1^{er} avril 2025). Celui-ci ne souhaite pas reconduire ce bail dans les mêmes conditions tarifaires.

Par conséquent, comme évoqué dans le cahier des clauses générales de la chasse en forêt domaniale, en son article 4, et comme convenu lors de la séance du Conseil d'Exploitation en date du 21 octobre 2025,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 novembre 2025,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 42

Votants : 48 (par le jeu des pouvoirs)

A L'UNANIMITÉ (48 votants)

- ⇒ **AUTORISE DE PROCEDER** au lancement d'une nouvelle adjudication pour la signature d'un nouveau bail, pour une durée de location fixée sauf cas particuliers à six ans, avec une possibilité de résiliation du bail à 3 ans de location ;
- ⇒ **DECIDE** l'application du cahier des charges de la location du droit de chasse ;
- ⇒ **CONFIRME** la location intervenant pour la période annuelle du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante ;
- ⇒ **DECIDE** de fixer la mise à prix à 4500 € TTC/an ;
- ⇒ **DECIDE** de constituer un bureau d'adjudication et d'en désigner les membres : M. le Président et/ou M. le Vice-Président en charge de l'Environnement, l'Eau et l'Assainissement, de représentants élus du Pôle Eau et Assainissement (M. LEPLICIER et M. VALLEE), ainsi qu'un représentant du comptable public ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires au renouvellement du bail de chasse au niveau de la « Forêt de Livré la Touche ».

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 25 novembre 2025*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20251117-DELIB202511167-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2025

Affichage : 27/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Le secrétaire de séance
Thierry JULIOT

